

ANNEXE N° 4
FICHE INDIVIDUELLE DE RENSEIGNEMENTS
CONCOURS EXTERNE
D'ATTACHE TERRITORIAL (SESSION 2024)
EPREUVE ORALE D'ADMISSION : ENTRETIEN

L'entretien vise à apprécier, le cas échéant sous forme d'une mise en situation professionnelle, les connaissances administratives générales du candidat et sa capacité à les exploiter, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie.

L'entretien débute par une présentation par le candidat de son parcours et de sa motivation, à partir de la présente fiche individuelle de renseignements qui doit être transmise **au CDG 33 au plus tard le 14 novembre 2024 (cachet de la Poste faisant foi)**.

L'entretien avec le jury, d'une durée de vingt-cinq minutes, dont dix minutes au plus de présentation par le candidat, est affecté d'un coefficient 4. Il donne seul lieu à notation. La fiche de renseignements n'est pas notée.

Les candidats titulaires d'un doctorat peuvent, conformément à l'article L. 412-1 du code de la recherche, présenter leur parcours en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle résultant de la formation à la recherche et par la recherche qui a conduit à la délivrance du doctorat. La fiche individuelle de renseignement mentionnée à l'alinéa précédent comprend une rubrique prévue à cet effet. Pour présenter cette épreuve adaptée, ils transmettent une copie de ce diplôme au service organisateur du concours au plus tard avant le début de la première épreuve d'admission. (article 3 du décret n° 2018-238 du 3 avril 2018 relatif aux modalités d'organisation des concours externes de certains cadres d'emplois de catégorie A de la fonction publique territoriale pour les titulaires d'un doctorat).

IDENTIFICATION DU CANDIDAT

Civilité :

Nom d'usage :

Nom de famille :

Prénom :

ETUDES-FORMATIONS

► Mentionnez au minimum le diplôme ou titre le plus élevé dont vous êtes titulaire. (*Ceci ne vous dispense pas de fournir lors de la constitution du dossier d'inscription la copie du diplôme ou titre requis pour accéder au cadre d'emplois concerné*).

► Indiquez les stages effectués dans le cadre d'un cursus d'études et/ou les formations suivies dans un cadre professionnel/personnel.

DIPLOMES/TITRES :

Diplôme(s) / Titre(s)	Date d'obtention (jj/mm/aaaa).

FORMATIONS/STAGES :

Intitulé	Organisme	Durée «du...au...» ou « nb de jours/mois/années »

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE (pour tous les candidats)

► Indiquez votre expérience professionnelle (emploi salarié, emploi-étudiant, service civique, etc).

Durée	Employeur(s)	Activité(s)	Description des fonction(s) exercée(s)

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES pour tous les candidats : travaux de recherches, responsabilités associatives (domaine social, sportif, culturel...)

► Si vous le souhaitez, vous pouvez porter à la connaissance du jury, en 20 lignes (Times new roman : 12 / marges gauche et droite : 2 cm au minimum, sans interligne) des renseignements complémentaires sur votre situation, vos travaux de recherche, etc.

► **Le document dactylographié sur lequel vous aurez notamment exposé les renseignements relatifs à vos travaux de recherches et vos responsabilités associatives devra mentionner vos noms et prénoms. Il devra obligatoirement être agrafé à la présente fiche de renseignements.**

S'il ne parvient pas au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde, en temps voulu, le jury qui procèdera à votre audition ne pourra pas en prendre connaissance.

CADRE RESERVE AUX TITULAIRES D'UN DOCTORAT

Intitulé du doctorat	Date d'obtention (jj/mm/aaaa).

LES ACQUIS DE VOTRE EXPERIENCE PROFESSIONNELLE RESULTANT DE LA FORMATION A LA RECHERCHE ET PAR LA RECHERCHE (uniquement pour les doctorants)

► Caractérissez, en 20 lignes maximum (Times new roman : 12 / marges gauche et droite : 2 cm au minimum, sans interligne), les éléments qui constituent, selon vous, les acquis de votre expérience professionnelle et précisez vos motivations.

► **Le document dactylographié sur lequel vous aurez notamment exposé les acquis de votre expérience professionnelle devra mentionner vos noms et prénoms. Il devra obligatoirement être agrafé à la présente fiche de renseignements.**

S'il ne parvient pas au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde, en temps voulu, le jury qui procèdera à votre audition ne pourra pas en prendre connaissance.